

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & personnel*

M. Christian LEVRAT
Président Conseil adm poste
Route des Colombettes 297
1628 Vuadens FR

Notre référence : 250516DE_CL

Estavayer-le-Lac, le 16 mai 2025

http://www.swisstribune.org/doc/250516DE_CL.pdf

RÉCLAMATION LIÉE AU « PIZZO DES PARTIS »

Monsieur Christian LEVRAT,

Je suis ingénieur physicien dipl. EPFL et je vous écris en appliquant le Serment d'Archimède. Je m'adresse ici au Président du Conseil d'administration de la Poste qui connaît le fonctionnement du PIZZO des partis. Je m'adresse aussi à l'ancien député du Conseil des ETATS qui avait fait le Serment de respecter et d'appliquer les Valeurs de la Constitution suisse, lequel est toujours tenu d'appliquer les articles 9 et 35 de la Constitution suisse.

Vous n'avez peut-être jamais entendu parler de mon existence suite à la censure des médias exercée par le Parlement suisse ainsi qu'à l'affaire du juge fédéral Claude ROUILLER. Si c'est le cas, je vous invite à lire le livre « les INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède », code ISBN 978-2-9701-8190-3 de Dennis Netizen.

Je vous invite à commencer par lire le point 6 page 69, soit « la demande d'enquête parlementaire et son traitement » déposée par une élite de citoyens qui ne connaissaient pas le PIZZO DES PARTIS ».

Une version gratuite de ce livre peut être lue ou téléchargée sur le lien internet (non sécurisé) suivant :

www.swisstribune.org/papes-suisse

Je précise que le site : « www.swisstribune.org » est par contre sécurisé. Il a un onglet qui décrit comment le PIZZO des partis a été révélé par un reportage de Temps Présent (TP) le 21 novembre 2024, intitulé : « Votre juge est-il partisan ».

Vous découvrirez que ce reportage de TP répond aux questions soulevées par le livre cité ci-dessus.

Du reportage de TP

Dans ce reportage, les journalistes de TP révèlent qu'en 2020, l'UDC n'a pas voulu réélire le juge fédéral Yves Donzallaz, parce qu'il respectait les Valeurs de la Constitution au lieu de celles du PIZZO de son parti.

Je rappelle qu'en 2020, vous avez donné votre démission de Président du Parti socialiste, et en 2021, vous avez démissionné du Conseil des ETATS. Par conséquent vous connaissez bien le fonctionnement du PIZZO des partis, Vous savez comment les membres des partis utilisent la guerre de l'information (=désinformation des citoyens par les élus avec l'appareil judiciaire pour couvrir de la corruption d'Etat).

Dans ce reportage, les journalistes de TP révèlent que la Suisse a été sévèrement épinglée en 2023 par le GRECO (Groupe Etats contre la Corruption) et qu'elle l'est toujours, suite aux liens qui lient les partis aux juges suisses. En fait, nos juges sont élus pour défendre uniquement les Valeurs de leur parti et donner des avantages économiques aux membres de leur parti, alors que notre Constitution protège les droits fondamentaux de tous les citoyens. Les élus font voter, aux citoyens sans parti, des lois d'applications pour violer à leur insu leurs droits fondamentaux avec des juges qui doivent obéir aux membres des partis.

Comme l'a relevé le Président du TF, Yves Donzallaz, dans le reportage de TP : « sans indépendance de la justice, il n'y a pas d'Etat de droit ». Il a fallu 30 ans pour que des journalistes révèlent l'existence du PIZZO de partis, soit le principal moteur de la corruption d'Etat qui divise la Suisse en un « mini clan » (les membres des partis), et « un grand clan » (les citoyens sans partis) qui se font spolier à leur insu par le mini-clan.

(*) Adresse privée utilisée pour éviter une réponse ubuesque du service de la poste faite à votre insu (copie au GRECO)

De vos compétences et de vos Valeurs

Avec votre formation en droit et votre expérience dans l'Audit, Risk & Compliance, vous avez le discernement pour faire respecter les Valeurs de la Constitution. En tant que Président du Conseil d'administration de la poste, vous avez la compétence et le pouvoir de faire respecter les Valeurs de notre Constitution. En tant que membre du parti socialiste, vous pouvez être prisonnier des Valeurs de votre parti et faire respecter ces Valeurs de parti comme l'a fait l'ancien Président du TF, Me Claude ROUILLER, ou au contraire faire respecter les droits de tous les citoyens - en refusant d'appliquer les Valeurs du PIZZO de votre parti - comme l'a fait Yves Donzallaz.

Des crimes commis à l'insu des citoyens avec la loi du silence imposée par le Parlement

Je ne suis pas catholique, cependant je partageais les Valeurs du Pape François 1^{er} et je partage celles du nouveau Pape Léon XIV qui, lors de sa première audience donnée le 12 mai aux journalistes, a dit :

« L'église est solidaire avec les journalistes emprisonnés pour avoir cherché à raconter la Vérité et avec ces paroles, je demande la libération de tous les journalistes emprisonnés »

« Je salue le courage de ceux qui défendent la dignité, la justice et le droit des peuples à être informés parce que seul les peuples informés peuvent faire des choix libres. »

En Suisse, les journalistes et les magistrats sont emprisonnés avec le PIZZO des partis et la guerre de la désinformation que leur contraignent de faire les membres des Partis pour qu'ils ne révèlent pas aux citoyens sans parti : les crimes économiques commis avec le PIZZO des partis du Parlement.

Du cas du Président du Tribunal Yves DONZALLAZ

Il m'a fallu faire 30 ans de procédure ubuesque pour que des journalistes de la RTS révèlent l'existence du PIZZO de partis pour que tous les citoyens sans partis puissent comprendre qu'ils n'ont pas accès à des juges indépendants.

C'est le comportement de magistrats vassalisés par les partis pour violer les droits de l'Homme et massacrer les droits fondamentaux des citoyens sans partis qui m'a permis d'obtenir cette révélation en appliquant les normes d'audit ISO. J'ai simplement exigé de la presse en appliquant le Serment d'Archimède que les élus répondent aux questions posées par l'élite de citoyens qui a déposé la demande d'enquête parlementaire qui porte sur le comportement des magistrats vassalisés par l'Etat.

La RTS a révélé l'existence du PIZZO de parti. Elle a montré que le Président du Tribunal fédéral, Yves Donzallaz, est la seule exception qui aurait le pouvoir et la compétence d'appliquer la règle de conflit de droit pour faire respecter les Valeurs de la Constitution, en invoquant la guerre de désinformation que font les membres des partis au peuple avec la violation de la séparation des pouvoirs par les élus.

De la procédure devant le GRECO pour lutter contre la corruption avec l'intervention de la poste

J'ai saisi le GRECO pour que Yves Donzallaz puisse faire appliquer la règle de conflit de droit, sans être censuré avec le PIZZO de parti pour mettre fin à l'utilisation du PIZZO. J'ai constaté qu'il ne reçoit pas mes courriers recommandés. En tant qu'ancien élu, vous savez que les parlementaires imposent la loi du silence à ceux qui ont le pouvoir de rendre visible la corruption. J'ai eu la confirmation que la poste ne distribue pas au Président du TF, les courriers recommandés qui lui sont adressés personnellement et qui portent sur l'affaire du GRECO. J'ai réclamé voir pièce¹ ci-jointe. J'ai reçu une réponse ubuesque du service de la poste qui viole manifestement l'article 9 de la Constitution fédérale pour couvrir de la corruption d'Etat. Par conséquent, je vous informe et rappelle que votre devoir de Président de la poste est d'assurer le respect des Valeurs inscrites dans la Constitution et que les procédures de la poste doivent être certifiées pour faire respecter ces valeurs qui ne sont pas celles du PIZZO de partis.

Je vous mets en demeure d'agir pour collaborer avec le GRECO pour mettre fin au PIZZO de parti
Veuillez agréer, Monsieur Christian LEVRAT, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

¹ http://www.swisstribune.org/doc/250505DE_PS.pdf